LEGENDE

- LIMITE DE ZONE
- LIMITE DE SECTEUR
- EMPLACEMENT RESERVE
- ESPACE BOISE CLASSE
- ELEMENTS PAYSAGERS A PROTEGER
- LIMITE SITE ARCHEOLOGIQUE

a) Bourg de Plaimpied, église du XIè siècle classée Monuments Historiques, presbytère inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.
b) Site Gallo-romain
c) 2 sites gallo-romains précoces.
d) 3 sites gallo-romains.
e) 5 sites gallo-romains (Haut-Empire)
f) Voie gallo-romaine Bourges-Drevant.
g) Petite villa gallo-romaine.
h) Petit bâtiment carré gallo-romain.
i) Bourg de Givaudins : église du XIè siècle.
j) Enclos quadrangulaire (antique ou protohistorique).
k) Bâtiment dans un enclos quandrangulaire gallo-romain.
l) Village attesté du XIIIè siècle, ancien Vicus gallo-romain.
m) Enceinte circulaire protohistorique.
n) Ancienne maladrerie attestée du XIIè siècle.
o) Aqueduc gallo-romain.
p) Inhumations gallo-romaines

- LIMITE DE SECTEUR AFFECTE PAR LE BRUIT D'UNE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT TERRESTRES (arrêté Préfectoral du 17 avril 2001
- PLAFOND DES HAUTEURS en mètre au faîtage ou à l'acrotère des superstructures
- Bâtiments agricoles ou ensembles des bâtiments présentant un intérêt architectural ou patrimonial, pouvant faire l'objet d'un changement de destination dès lors que celui-ci ne compromet pas l'exploitation agricole.

Légende des zones et secteurs du P.L.U

Zone Ua : centre bourg
Zone Ub : extension du centre ancien et hameau de Givaudins
- secteur Ubc : quartier de la "Forêt"

Zone Uc : zone d'activités et de loisirs du Porche
- secteur Ucl : réservé aux activités de loisirs et d'habitat, lié à l'activité de loisir

Zone Ul : zone réservée pour l'accueil d'activités de sports et de loisirs
Zone 1AU : zone à urbaniser en priorité
- secteur 1AUh1 du Four à Chaux
- secteur 1AUh2 de la jamba levée
- secteur 1AUh3 du Champ Perdu
- secteur 1AUhc de "la Forêt"
- secteur 1AUhc du Porche

Zone AU : zone à urbaniser
- secteur AUb

Zone A : zone agricole
Zone N : zone naturelle et forestière
- secteur Ne réservé aux carrières ballastières
- secteur Nh où la restauration, l'extension mesurée, la réhabilitation et le changement de destination des bâtiments existants sont autorisés
- secteur Nha où, en plus des dispositions du secteurs Nh, quelques constructions neuves sont autorisées.
- secteur Nl réservé pour des activités sportives, de loisirs et de tourisme, autour du lac d'Auron
- secteur Nla réservé pour des activités de loisirs et de tourisme de plein air

ESPACES SENSIBLES, SECTEURS A RISQUE

- RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES - ALEA FAIBLE
Extrait de la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département du Cher, réalisée par le BRGM

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE PLAIMPIED-GIVAUDINS

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION

PLANCHE NORD-Après Modification

Echelle 1:5000e

Jean-Pierre LOUIS
Urbaniste O.P.Q.U.
Architecte D.P.L.G.
D.E.A. "Aménagement
et
urbanisme"
06 . 09 . 42 . 85 . 12

Eve PELLAT PAGE
Urbaniste O.P.Q.U.
Architecte D.P.L.G.
C.E.A.A. Paris-
Malaquais
Membre Ass'on SFU
06 . 12 . 76 . 09 . 23

Yves MORLAND
Architecte D.P.L.G.
D.E.A. "Architecture
et développement"
06 . 08 . 41 . 31 . 31

MODIFICATIONS :

302bis

Décembre 2009

REVISION PRESCRITE EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2002
PROJET DE P.L.U. ARRETE EN DATE DU 24 JUIN 2004
APPROUVE EN DATE DU 24 FEVRIER 2005
MODIFIE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Tel.02.47.05.23.06 - Fax.02.47.05.23.01
S.A.R.L. R.C. d.C.S., capital 8 000 e, R.C.S. TOURS 439 050 959, N° siret 439 050 959 00017 - code national 9.300M7 – régional S 1135, Courriel : BE-02@wanadoo.fr
Siège : 49, rue Michel Colombe - 37000 TOURS - Agences : Bât A40 Zone aéroportuaire, 36130 DEOLS et 1, rue Guillaume de Varye 18000 BOURGES